



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	14	3

**OBJET : 09-1 - ENVIRONNEMENT -
MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE
ENVIRONNEMENTALE - PILOTAGE
INTELLIGENT DES CHAUFFERIES
GTC - TEST DE LOGICIELS -
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LA SOCIETE IZYPEO - AUTORISATION
DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

212613

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 JUIL. 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 22 JUIL. 2013

Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2013

Le vendredi 12 juillet 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD
M. Jacques GENTE à M. Francis PERUGINI
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET
M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO
Mme Anne-Marie BOUSQUET à Mme Françoise THOMEL
Mme Yvette MEUNIER à M. Alain BIGNONNEAU
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Denis LA SPESA à Mme Cécile DUMAS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. André PADOVANI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAoui, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

La société IZYPEO, basée au business pôle de Sophia-Antipolis, fournit des solutions logicielles pour le management de la performance environnementale. IZYPEO développe et édite notamment des logiciels pour la gestion de la stratégie carbone des organisations, la gestion énergétique/eau et le management des politiques RSE (responsabilité sociale des entreprises).

Cette société est spécialisée dans le contrôle des émissions CO2/GES et des consommations énergétiques des organisations publiques et privées quelles que soient leurs tailles. Les solutions logicielles IZYPEO sont particulièrement adaptées pour les organisations multi-sites qui souhaitent gérer leur patrimoine énergétique et qui souhaitent contrôler les émissions CO2 de leurs activités.

Cette société a proposé à la Ville d'Antibes d'expérimenter sa technologie pour mettre au point le calcul automatisé de l'empreinte carbone de la collectivité à partir des factures énergétiques de celle-ci (consommations électriques par compteur, consommations d'eau télé-relevées et consommations de gaz, consommations de carburant) ainsi qu'à partir de la base patrimoniale des bâtiments et de la liste des chauffages et climatiseurs qui sont pilotés depuis le système d'information de la Ville d'Antibes.

Un premier axe de ce partenariat sera donc basé sur le test et le développement des outils nécessaires au calcul de l'empreinte carbone et à l'établissement d'une cartographie des différents fluides consommés par la Commune.

Un deuxième axe de ce partenariat sera davantage orienté sur de la recherche fondamentale en collaboration avec l'école des Mines de Paris pour mettre en place un système de pilotage intelligent des chaufferies commandées par la GTC (Gestion Technique Centralisée) de la Direction Logistique de la Ville d'Antibes (sur la base d'algorithmes appelés « systèmes experts »).

Il s'agira de tester des algorithmes permettant d'adapter automatiquement les besoins en chauffage aux usages des structures concernées afin de permettre davantage d'économies et encore plus d'automatisation. Un site municipal géré en GTC (potentiellement la chaufferie bois de la Villa Eilenroc) fera donc l'objet de cette expérimentation.

La Commune souhaite jouer le rôle de ville pilote dans cette expérimentation. Cela s'inscrit dans son objectif stratégique de renforcer ses capacités d'innovation tant en matière d'optimisation de l'efficacité de son système d'information interne qu'en matière de soutien à l'économie des entreprises de Sophia Antipolis, sous la forme d'incitations à la recherche et au développement dans le domaine des nouvelles technologies de l'informatique et des télécommunications.

Il s'agit donc de développer un double bénéfice :

- favoriser la participation des entreprises du tissu local dans l'innovation technologique, d'une part ;
- augmenter l'efficacité de l'action publique de la Commune en bénéficiant immédiatement des nouvelles possibilités offertes par ces innovations, d'autre part.

La Commune autorise la Société IZYPEO à référencer, dans ses supports de communication, la Ville d'Antibes Juan-les-Pins comme partenaire de cette expérimentation.

Les prestations délivrées par le partenaire à la Ville d'Antibes ne feront l'objet d'aucune facturation à la Ville.

La mise à disposition de la solution logicielle délivrée par IZYPEO à la Commune sera effectuée à titre non onéreux pendant la durée du projet. En effet, en tant que ville pilote, participant à une expérimentation au sein d'un accueil de loisirs, la Commune bénéficiera de l'usage de la solution déployée pendant la durée de l'expérimentation, à savoir deux ans.

Commission(s) :

Les modalités organisationnelles de ce partenariat sont fixées dans la convention jointe.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 44 voix POUR sur 46 (2 Contre : Mme MURATORE, M. AUBRY),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la société IZYPEO, société anonyme au capital social de 37.830,00 €, immatriculée au RCS Grasse – Siret 519 800 601, 1047 route des dolines BP19 CS80019 06901 Sophia-Antipolis cedex, ainsi que tout avenant qui n'en bouleverserait pas l'économie générale.

Accusé réception Sous-préfecture ;
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.09-1 - ENVIRONNEMENT - MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE - PILOTAGE INTELLIGENT DES CHAUFFERIES GTC - TEST DE LOGICIELS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE IZYPEO - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de 22/07/2013

l'acte :

Date de réception de 22/07/2013

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM2126-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20130712-DCM2126-13-DE

Date de décision : 12/07/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement